



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 15 décembre 2025

Président : Madame KOENDERS

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 5 décembre 2025

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 52

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 4

Membres présents :

Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Massar N'DIAYE	Madame Marie-Hélène
Monsieur Antoine HOAREAU	Madame Stéphanie VACHEROT	JUILLARD-RANDRIAN
Madame Christine MARTIN	Madame Marie-Odile CHOLLET	Madame Ludmila MONTEIRO
Monsieur François DESEILLE	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Madame Laurence GERBET
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Emmanuel BICHOT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Céline RENAUD
Madame Claire TOMASELLI	Monsieur Jean-François	Madame Caroline
Monsieur Franck LEHENOFF	COURGEY	JACQUEMARD
Madame Nuray AKPINAR-	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Laurent
ISTIQUAM	Monsieur Bassir AMIRI	BOURGUIGNAT
Monsieur Christophe BERTHIER	Monsieur Patrice CHATEAU	Madame Claire VUILLEMIN
Madame Dominique MARTIN-	Monsieur Fabien ROBERT	Monsieur Axel SIBERT
GENDRE	Monsieur Stéphane CHEVALIER	Madame Stéphanie MODDE
Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Philippe THIRION	Madame Karine HUON-SAVINA
Madame Kildine BATAILLE	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Henri-Bénigne DE
Madame Delphine BLAYA	Monsieur Philippe LEMANCEAU	VREGILLE
Madame Lydie PFANDER-MENY	Monsieur François REBSAMEN	Madame Elizabeth REVEL
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Monsieur Pierre PRIBETICH	Monsieur Frédéric FAVERJON
Madame Danielle JUBAN		Madame Valérie TEISSEIRE

Membres absents :

Monsieur Christophe AVENA	Monsieur Marien LOVICHl pouvoir à Monsieur François DESEILLE
Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY
Monsieur David HAEGY	Monsieur Jean-Paul DURAND pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Monsieur Bruno DAVID pouvoir à Madame Céline RENAUD

OBJET : EDUCATION

Bourses municipales étudiantes - Année universitaire 2025-2026

La Ville de Dijon est la seule ville de plus de 100 000 habitants (hors Paris) à verser des aides directes aux étudiants, sur critères sociaux.

En effet, le Conseil municipal attribue chaque année des bourses aux étudiants dijonnais, réparties selon quatre niveaux s'échelonnant de 500 à 1 000 €, avec les modalités suivantes :

- L'étudiant doit résider à Dijon depuis au moins trois ans et fréquenter un établissement d'enseignement supérieur situé sur le territoire de la métropole ;
- Ses ressources sont déterminées en fonction du quotient familial (ensemble des revenus mensuels divisé par le nombre de parts au sens de l'impôt sur le revenu) ;
- La bourse municipale est cumulable avec toute autre bourse ;
- Conformément aux dispositions de l'article L.9 du code électoral, il est demandé à l'étudiant de nationalité française de justifier son inscription sur les listes électorales d'une commune.

Le versement de cette bourse est conditionné par la production d'un certificat d'assiduité mais également par la réalisation d'une contrepartie citoyenne de 12 heures dans une association ayant préalablement signé une charte d'accueil avec la Ville de Dijon.

Pour accompagner les étudiants bénéficiaires, un forum associatif sera organisé à la Maison des associations en janvier 2026, favorisant ainsi la prise de contact et les échanges, et plus généralement la création d'un lien entre le public étudiant et le tissu associatif local.

Cette année, 362 dossiers complets sont comptabilisés. 97 dossiers ont été refusés car restés incomplets ou ne remplissant pas les conditions d'attribution.

Il vous est proposé d'octroyer une bourse aux 325 étudiants disposant d'un quotient familial inférieur à 1 400 €, ce qui conduit à la répartition suivante :

Quotient familial mensuel	0 à 307 €	308 à 724 €	725 à 1016 €	1016,07 à 1 400 €	TOTAL
Montant de la bourse	1 000,00 €	750,00 €	650,00 €	500,00 €	
Nombre de bénéficiaires	10	10	15	290	325
Total	10 000 €	7 500 €	9 500 €	145 000 €	172 250 €

Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :

- **d'attribuer**, au titre de l'année universitaire 2025-2026 :

- 10 bourses de 1 000 €,
- 10 bourses de 750 €,
- 15 bourses de 650 €,
- 290 bourses de 500 €,

aux étudiants figurant sur la liste ci-jointe.

- **de conditionner** le versement effectif de la bourse à la production :

- d'un certificat d'assiduité au titre du premier semestre signé par un représentant de l'établissement d'enseignement supérieur, sauf si une dispense exceptionnelle d'assister aux cours est signalée,

- d'une attestation de réalisation de la contrepartie citoyenne de douze heures dans une ou plusieurs des associations conventionnées, au plus tard avant la fin de l'année universitaire.

SCRUTIN	POUR : 56	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 4 PROCURATION(S)	